

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00462
Numéro SIREN : 437 576 259
Nom ou dénomination : SAMSIC IV

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 9038

SAMSIC IV
Société par actions simplifiée
Au capital social de 10.124.720 €
Siège social : 6 rue de Châtillon, La Rigourdière
35510 CESSON-SEVIGNE
R.C.S. RENNES 437 576 259
(Ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA PRESIDENTE DE LA SOCIETE
EN DATE DU 28 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin,
A 14 heures 15,
Au siège social.

La soussignée,

La société **SAMSIC**, Société par actions simplifiée au capital social de 45.000.000 €, dont le siège social se situe à CESSON-SEVIGNE (35510), 6 rue de Châtillon, La Rigourdière, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro SIREN 403 227 796, représentée par M. Thierry GEFROY en qualité de Président de ladite société,

Agissant en qualité de présidente de la Société (ci-après la « **Présidente** »),

Après avoir rappelé que :

- L'article 17 des statuts de la Société prévoit que le « *Le Président peut donner mandat à une personne morale ou à une personne physique de l'assister en qualité de Directeur Général ayant à titre habituel le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers. Le Directeur Général peut ou non être associé ou, s'il s'agit d'une personne physique, salarié de la Société et peut bénéficier à ce titre d'un contrat de travail au sein de cette dernière* » ;
- Que la Présidente souhaite nommer, aux côtés des Directeurs Généraux existant, un nouveau Directeur Général de la Société afin d'encadrer le *Pôle Facility* du Groupe SAMSIC ;
- Que le projet du présent procès-verbal a été communiqué, préalablement aux présentes, à la société KPMG S.A., Commissaire aux comptes titulaire de la Société ;

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de M. Thierry GEFROY en qualité de nouveau Directeur Général ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

La Présidente décide de nommer :

M. Thierry GEFROY

Né à RENNES (35000), le 04 février 1968,

Domicilié à CESSON-SEVIGNE (35510), 6 rue de Châtillon, La Rigourdière

En qualité de nouveau Directeur Général de la Société, à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée.

Monsieur Thierry GEFROY, en qualité de Directeur Général de la Société, sera investi des pouvoirs le plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom et pour le compte de la Société, dans la limite de son objet social et des dispositions légales et réglementaires applicables, sous réserve des limites prévues, le cas échéant, par les statuts de la Société, et sauf décision contraire ultérieure de la collectivité des associés à titre de règlement intérieur.

Par la signature du présent acte, Monsieur Thierry GEFROY informe la Société et déclare accepter le mandat social de Directeur Général de la Société et satisfaire à toutes les conditions légales et réglementaires ainsi que celles requises par les statuts de la Société. La Présidente prend acte de ces déclarations.

La Présidente décide que Monsieur Thierry GEFROY ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de la Société, sauf décision contraire ultérieure, et aura droit au remboursement de ses frais professionnels, sur présentation des justificatifs y afférents.

DEUXIEME DECISION

La Présidente confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par la Présidente et le nouveau Directeur Général de la Société.

SUIVENT LEUR SIGNATURE :



La société SAMSIC,
Représentée par M. Thierry GEFROY

*Bon pour acceptation des
fonctions de Dir. Général.*



M. Thierry GEFROY
(Signature précédée de la mention
manuscrite « Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général de la Société »)